

République
Française

Département
du Rhône



CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

SÉANCE du 19 décembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2024

Compte rendu affiché le 23 décembre 2024.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 17

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Monsieur Ludovic CARRET,

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan (arrivé à 20h00), CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle), BOINON Sandrine (départ à 20h30), LOISON Thierry, BONNET Fabrice, RAYNARD Gilles, LOTISSIER Marc, DELORME Marie-Joëlle, GIRAUD Alain, SERAILLE Marielle, CHALON Gwendoline, VERMARE Odile, PERALDO Yves, GRAZIOLI Jean-Pierre

Démissionnaires : GAYET Véronique, MAZARD Roger,

Membres excusés : BRETONNIER Yvette (Pouvoir à Yvan SIMON), BOINON Sandrine (départ à 20h30 et pouvoir à Marielle SERAILLE).

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance en excusant Madame Yvette BRETONNIER et le départ de Madame Sandrine BOINON à 20h30 et en annonçant que deux pouvoirs ont été donnés. Il procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h25.

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Monsieur Ludovic CARRET.

Il propose de modifier l'ordre du jour comme suit. Le Conseil Municipal donne son accord.

Madame Sandrine BOINON présente le travail réalisé par la commission pour les relectures du bulletin municipal de fin d'année. Elle présente la page de couverture avec une mise en avant du Pôle Culturel Municipal et des sports. Elle remercie tous les élus pour la rédaction des articles.

Elle termine avec la présentation des premières réunions de travail avec les commissions économie, marché forain et communication pour la réalisation d'un film de promotion de l'activité économique sur la Commune.

Monsieur le Maire reprend la parole pour présenter « l'Agri Light Tour », organisé par les jeunes agriculteurs de notre secteur, qui aura lieu ce samedi 21 décembre 2024 à partir de 15h00 sur notre Commune avec des animations pour les enfants, un marché de producteurs, une animation musicale par la Banda L'Étincelle, une tombola en liant avec le marché aux veaux, sur la place du marché aux veaux et la halle. Puis un défilé de tracteurs illuminés sera rendu à Saint Clément les Places, avec des animations de « L'Étoile » et « Kdanse », puis à Chambost-Longessaigne avec un repas.

Cette manifestation assurera une excellente promotion pour notre marché aux veaux. C'est ainsi que Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 500 euros à l'association organisatrice de cette manifestation « Semons l'avenir ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition.

• **Acquisitions foncières contournement Nord et modifications,**

Monsieur le Maire demande à Madame Isabelle LOTISSIER, Monsieur Marc LOTISSIER et Monsieur Fabrice BONNET de quitter la séance pour ce point de l'ordre du jour.

Il demande aussi le huis clos et invite le public à sortir de la séance.

Il présente le projet d'acquisition de terrains appartenant à Monsieur Marc LOTISSIER et Mme Estelle LOTISSIER, et toutes les démarches, modifications de surfaces et négociations effectuées depuis février 2024.

Il présente également le dossier des travaux, qui débiteront le 13 janvier 2025 dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL). Il propose de négocier le montant du fonds de concours dû par la Commune à la CCMDL. En effet, l'entreprise retenue pour la réalisation des travaux de voirie est très nettement en dessous de l'estimation. Il propose ainsi de réintégrer tous les frais engagés par la Commune depuis 2015 dans ce projet, qui devront ensuite être déduits du montant demandé dans la convention du fonds de concours.

Le débat s'engage sur l'acquisition de 400 m² de terrain appartenant à Monsieur Marc LOTISSIER et Mme Estelle LOTISSIER, et sur la dépréciation de leur propriété et notamment de leur maison d'habitation qui se situera à proximité immédiate de cette nouvelle route, dont la circulation des poids lourds va être conséquente. Monsieur le Maire présente ensuite la demande faite par M. Marc LOTISSIER et Mme Estelle LOTISSIER. Il propose un vote à bulletin secret portant sur la question suivante : Est-vous d'accord pour une acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section F n°1234 (400 m² environ) par la Commune à Monsieur Marc LOTISSIER et Madame Estelle LOTISSIER dans les termes suivants :

- Acquisition par la Commune à Monsieur Marc LOTISSIER et Madame Estelle LOTISSIER de 400 m² environ (à prendre dans la parcelle cadastrée section F n°1234), pour une somme de 10 000 euros.
- En outre, à l'effet de dédommager Monsieur Marc LOTISSIER et Madame Estelle LOTISSIER de la perte de valeur de leur propriété du fait de la cession amiable susvisée, consentie au profit de la Commune de SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET, il leur sera versé une indemnité de perte de valeur de 85 000 euros.

Le montant total des prix d'acquisition et indemnités à verser par la Commune est donc de 95 000 euros.

Le Conseil Municipal valide par un vote cette proposition : Votants (14 dont 2 pouvoirs) : Oui :12 – Non : 0 – Abstention : 2.

Il présente ensuite la modification à apporter à l'acquisition de terrain à Mesdames de YTURBE suite à une vérification des surfaces loués à deux fermiers :

- **Acquisition à Mesdames DE YTURBE** : 5 267 m² à 10.81 euros/m² (parcelles cadastrées section E n° 199, 200,305, 453 et F n° 392 et 1719) pour un montant de 56 936.37 euros
- **Versement d'une indemnité d'éviction pour Monsieur Fabrice BONNET** (exploitant une surface de 897m² des parcelles objets de cette opération) : soit 897m² x 5 euros : 4 485.00 euros
- **Versement d'une indemnité d'éviction pour Monsieur Vincent THOLLET** (exploitant une surface de 1 432 m² des parcelles objets de cette opération) : soit 1 432 m² x 5 euros : 7 410.00 euros

Soit un total des prix d'acquisitions et indemnités de 68 831.37 euros.

Le Conseil Municipal valide par un vote cette proposition : Votants (14 dont 2 pouvoirs) : Oui :14 – Non : 0 – Abstention : 0

Monsieur le Maire expose que la délibération n°68-2024 du 12 septembre 2024 ayant pour objet : « Acquisition contournement Nord : Propriété GAYET » doit être complétée. En fait un déclassement est nécessaire pour la cession par la commune de SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET, d'une parcelle de 240 m² environ à prélever sur la voirie existante appartenant au domaine public de la commune. La parcelle cédée par la commune de SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET est actuellement classée au domaine public de la Commune depuis des temps immémoriaux, soit depuis plus de 30 ans et elle doit être déclassée et affectée au domaine privé de la commune de SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET, soit la parcelle nouvelle cadastrée section E, numéro 595.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

• **Arrêt du Plan Local d'Urbanisme,**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet d'élaboration de PLU a été mené, à quelle étape de la procédure il se situe et présente ledit projet. Il explique qu'en application de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLU et, qu'en application de l'article L.153-14 du même code, le-dit document doit être arrêté par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L.153-16, L.153-17 et L.153-18 du code de l'urbanisme. Monsieur le Maire donne lecture du bilan de concertation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal tire le bilan de la concertation conformément à l'article L103-6 du code de l'urbanisme et arrête le projet de plan local d'urbanisme de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET tel qu'il est annexé à la présente délibération conformément à l'article L.153-14 du code de l'urbanisme.

Le PLU va désormais être transmis aux personnes publiques associées qui ont 3 mois pour émettre leur avis.

• **Contrat de travail (CDD) et d'apprentissage,**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de renouveler deux CDD au sein du Restaurant scolaire. Il propose le renouvellement du contrat conclu le 7 octobre 2024 pour trois mois, sur le fondement de l'article L.332-23-1 du Code général de la fonction publique pour une durée de 3 mois renouvelable une fois sur la base de 34.17 heures annualisées pour le poste de responsable-cuisinier au restaurant scolaire. Il propose aussi de reconduire le contrat pour le poste de plonge du 5 janvier 2025 au 21 février 2025 de 12h00 à 15h00 soit 3 h 00 x 4 jours la plonge.

Il présente aussi l'avis favorable du CST et propose la conclusion d'un contrat d'apprentissage. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Il présente le dossier de modification du régime indemnitaire de la filière police municipale et la mise en place de l'IFSE à partir du 1^{er} janvier 2025.

• **Présentation participation communale aux mutuelles santé et à la Prévoyance,**

Monsieur le Maire expose que les collectivités territoriales et les établissements publics peuvent participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents dans les domaines de la santé et de la prévoyance. Après étude des estimations des montants à verser, il est décidé à l'unanimité, de participer au risque santé et au risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025. Et de retenir la procédure suivante : La procédure de labellisation pour le risque santé et pour le risque prévoyance et les montants suivants :

Pour la participation à la complémentaire Prévoyance : Un montant maximal forfaitaire de 60 euros sera versé par agent, ce montant est plafonné à 50 % du montant de la cotisation (soit conversation de 50% de la cotisation à la charge du salarié).

Pour la participation à la complémentaire santé : Un montant maximal forfaitaire de 30 euros (personne seule) ou 40 euros (famille) sera versé par agent, ce montant est plafonné à 50 % du montant de la cotisation (soit conversation de 50% de la cotisation à la charge du salarié).

• **Bons d'achats 2024 personnel communal,**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle LOTISSIER qui présente le tableau de réparation des bons d'achat de fin d'année d'un montant de 2 160 euros pour l'UCALES et 1 320.00 euros pour OSER, soit un total de 3 480 euros pour 28 salariés. Et trois bons cadeaux de 200.00 euros pour trois salariés partant en retraite.

Le Conseil Municipal valide ces propositions.

• **Complément de la délibération pour les échanges de terrains avec Deux Fleuves Rhône Habitat pour la résidence « Centre 2000 ».**

Monsieur le Maire expose qu'afin de rédiger les actes notariés, il é été demandé à la Commune de compléter la délibération précédente avec les parcelles concernées. Le Conseil Municipal valide cette modification

• **Autorisation pour un dépôt de permis de construire sur le terrain communal situé ZA Grange Thival,**

Avec l'accord du Conseil Municipal, ce point est retiré de l'ordre du jour.

• **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

- **Madame Isabelle LOTISSIER** présente les consignes pour la mise en place de la salle polyvalente pour les vœux du Maire.
- **Monsieur Yvan SIMON** expose que les travaux du SYDER pour les changements de luminaires ont commencés, notamment dans les jardins de la mairie.
- **Monsieur Ludovic CARRET** rend compte de la mise en fonction des PAV. Toutes les informations ont été distribuées aux riverains et sont disponibles sur le site, panneau pocket et le panneau d'information.
- **Monsieur Gilles RAYNARD** annonce le début des travaux dans le local de la Police Municipale.
- **Madame Odile VERMARE** annonce que les animations du marché forain ont repris avec des chants de Noël. Et elle annonce que l'installation d'un poissonnier le samedi matin semble très compromise. Elle demande aussi un renforcement de la surveillance de la circulation le lundi car des camions empruntent des voies non autorisées et endommagent le matériel urbain.
- **Monsieur Fabrice BONNET** annonce que le marché aux veaux du lundi 23 décembre est reporté au 26 décembre 2024 et que le marché aux veaux du lundi 30 décembre est annulé.
- **Monsieur Thierry LOISON** rend compte du dossier d'aide pour les travaux entrepris par Mme Thiffany COLAS « Relax et Vous »

• **Questions diverses.**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de changer le copieur de la Mairie. Il présente le contrat en location de la société Avenir Bureautique pour un montant de 600 euros par trimestre.

Il rend compte de sa rencontre avec le directeur de l'agence de Tarare de « 2 Fleuves Rhône Habitat » (Ex- OPAC du Rhône) pour les attributions des logements dans la résidence Seniors. 52 demandes ont été déposées en Mairie et 8 directement auprès du bailleur social. Il souhaite donner la priorité aux habitants de Saint Laurent de Chamousset du fait de l'investissement financier de la Commune dans le projet. Des formulaires d'inscription préalable seront envoyés par les services administratifs de la mairie. Il annonce que le véhicule pour la Police Municipale sera prêt la semaine prochaine.

Il annonce que la Commune s'est vue attribuer la somme de 5 000 euros dans le cadre des amendes de police.

Il expose qu'il est nécessaire de délibérer pour deux avenants à la convention @ctes entre les services de l'Etat et la Commune pour la télétransmission des actes budgétaires et la commande publique.

Madame Gwendoline CHALON remercie au nom du Comité des Aînés Saint Laurentais les élus présents pour l'après-midi festive.

Monsieur Yves PERALDO présente un résumé de la réunion du SIEMLY et annonce une augmentation du prix de l'eau en 2025 (pour 120 m³ de consommation : + 13 euros) dû à des taxes et nouvelles réglementations et à l'inflation.

Afin de définir les lignes directrices de la dernière année de mandat dans l'organisation du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose un entretien individuel avec chaque élu dès janvier 2025 et une réunion générale à l'ensemble des élus

Il clôture cette séance en souhaitant à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Séances programmées pour 2025 : 23-01-2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Le Maire,


Pierre VARLIET

